



Rehausser un mur clôture façade en lamelles pvc

Par barca

Bonjour,

Je voudrais rehausser de 0,90m mon mur de clôture façade rue qui mesure déjà 1,50m de hauteur, par des lisses en pvc blanc pour occulter un vis à vis d'une maison de l'autre côté de la rue et dont les fenêtres plongent sur mon jardin (piscine). Sachant que le mur existant en dur est à la hauteur maximum prévu par le cahier des charges.

Quels pourraient être mes arguments légaux pour contrer éventuellement une décision administrative de l'urbanisme ?

Merci par avance.

Par elydaric

Les travaux relatifs aux clôtures sont soumis à déclaration préalable. Renseignez vous en mairie pour connaître le règlement de la zone du PLU dans laquelle se situe votre habitation et ainsi connaître les règles relatives à la hauteur et l'aspect des clôtures qui sont autorisées